

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 14*

**Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Stéphane Mastropietro, Thierry Rutgé, Mireille Berthuin, Antoine Crézé, Caroline Driol, Astrid Bouchard, Cathy Peloso, Anne Isabelle**

**Procurations : Dominique Capron à Coralie Bourdelain, Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro**

**Absents : Christophe Corbet**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 16 mars 2023

**Séance ouverte à 20h00**

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : Mme GAYET

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés depuis le 31 janvier 2023 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

**Délibération 1 : Approbation du compte de gestion communal**

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain présente le compte de gestion 2022 réalisé par le trésorier public.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 2 : Approbation du compte administratif 2022**

Rapporteur : M. Hervé

Mme la Maire n'est pas autorisée à voter le compte administratif et quitte la salle du conseil. M. Hervé présente le compte administratif 2022, lequel est en concordance avec le compte de gestion.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

### **Délibération 3 : Affectation des résultats du budget principal 2022**

Rapporteur : M. Hervé

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

### **Délibération 4 : Vote des taux d'imposition locale**

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **12 voix POUR ; 2 abstentions : Mme Bouchard et Mme Peloso**

### **Délibération 5 : Vote du budget primitif 2023**

Rapporteur : Mme Bourdelain

Une présentation complète du budget de fonctionnement et d'investissement est faite. Les associations bénéficiaires de subventions communales sont nommées. Des ratios et courbes d'évolution des finances communales depuis 2014 sont présentées.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

### **Délibération n°6 : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses**

Rapporteur : M. Hervé

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

### **Délibération n°7 : Fixation du mode de gestion des amortissements ainsi que des durées d'amortissement en 2023**

Rapporteur : M. Hervé

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

### **Délibération n°8 : Délibération annuelle complémentaire autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain précise qu'il s'agit du recrutement d'un agent pour effectuer le suivi des projets liés à la préservation de la biodiversité à Freydières.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

### **Délibération n°9 : Délibération annuelle complémentaire autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain précise qu'il s'agit du recrutement pour le poste de médiateur pastoral, subventionné à 80% par la DREAL et s'inscrivant dans la continuité des actions entreprises en 2022 en faveur du pastoralisme et de la sensibilisation aux divers usages de la montagne.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération n°10 : Demande de subvention pour les travaux de confortement du Pont des Eaux dans le cadre de la DETR**

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain précise que les travaux présentés concernent la part revenant à la commune de Revel dans la réalisation des travaux de confortement du Pont des Eaux. La commune de Saint Martin d'Uriage dépose ses propres demandes de subventions pour la part des travaux la concernant.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Questions diverses** : Présentation de l'état récapitulatif des indemnités des élus

Pas de questions.

Séance clôturée à 20h55.

Signature de la feuille de clôture

Sandrine GAYET

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gayet', is written over a circular official stamp of the commune of Revel. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE REVEL' and '31100'.

Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bourdelain', is written over a circular official stamp of the commune of Revel. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE REVEL' and '31100'.

